



GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

COMMUNIQUE DE PRESSE

**PERCO GROUPE
C.A.s.a.
DANS L'IMPASSE**

Le texte d'accord présenté par la Direction du groupe Crédit Agricole S.A. à la signature des Organisations Syndicales sur la mise en place d'un Plan d'Epargne Retraite Collectif Groupe, n'a recueilli l'approbation d'aucun des six syndicats présents à la négociation.

Le point majeur de désaccord concerne le niveau d'abondement versé par l'employeur. S'agissant du socle minimum d'abondement qui devait être commun à la plupart des entités du groupe, celui-ci a été jugé dérisoire eu égard aux moyens financiers de CAsa (abondement plafonné à seulement 315 € pour 900 € versés et rien de plus !).

Est-il nécessaire de rappeler que Crédit Agricole S.A. est un des premiers groupes bancaires européens qui, d'ailleurs, commercialise via sa filiale CAAM, ce type de produit d'épargne.

Ce sera même une des seules sociétés du CAC 40 à ne pas avoir un tel dispositif ! C'est un comble.

Ne dit-on pas « Les cordonniers sont les plus mal chaussés » !

FO Groupe CAsa déplore le manque de réelle volonté de dynamiser l'esprit de groupe. Le dialogue social s'en trouve affaibli. De plus, **FO Groupe CAsa** n'a pas trouvé écho à sa revendication concernant la dégressivité de l'abondement afin de privilégier les petits versements.

Pour un groupe qui prône la « relation durable » et l'investissement responsable, cela nous paraît pour le moins surprenant.

Pour **FO Groupe CAsa**
Le correspondant

Philippe KERNIVINEN

01.42.95.12.05.